



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 28 septembre 2023

Objet de la délibération

ADMISSIONS EN NON VALEURS BUDGET VILLE

Le vingt-huit septembre deux mille vingt-trois à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt et un septembre deux mille vingt-trois, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Laure LE MARÉCHAL , Peggy CACLIN , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Guillaume KERRIC , Alain HASCOËT , Aline LE FUR , Julien LE DOUSSAL , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL , Hilal SAFAK .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia SOUFFOY à Philippe PERRONNO , Joël TRÉCANT à Yves GUYOT , Marie-Françoise CÉREZ à Anne-Laure LE DOUSSAL , André HARTEREAU à Claudine CORPART , Frédéric TOUSSAINT à Guillaume KERRIC , Roselyne MALARDÉ à Jean-François LE CORFF , Stéphane LOHÉZIC à Michèle DOLLÉ .

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Alain HASCOËT désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2023.09.019

ADMISSIONS EN NON VALEURS BUDGET VILLE

Rapporteur : Pascal LE LIBOUX

Le comptable municipal d'Hennebont sollicite le Conseil Municipal pour prononcer des non-valeurs d'un montant de 11 197.40 € sur le budget de la Ville d'Hennebont pour les sommes dont il n'a pu procéder au recouvrement.

Année d'origine	Montant
2015	1 716,80
2018	1 859,39
2019	1 921,56
2020	1 391,50
2021	3 711,01
2022	597,14
TOTAL	11 197,40

Prestations concernées	Montants
Occupation de terrasse	3 356,00
Restauration scolaire	2 430,94
ALSH	2 042,19
Participation Frais de scolarité	1 716,80
Ouvrages non rendus	870,19
Garderie	219,64
Frais installation échafaudage	186,00
Trop-perçu salaires	156,15
Droits de place	95,60
Frais honoraires expertise véhicule	72,00
Frais de stationnement	39,60
Divers	12,29
TOTAL	11 197,40

Motifs de non-valeur	Montants
PV Carence	3 321,64
Poursuite sans effet	2 439,19
PV Perquisition	3 356,00
Combinaison infructueuse d'actes	798,20
RAR inférieur au seuil de poursuite	1 282,37
TOTAL	11 197,40

Ces sommes seront comptabilisées au compte 6541 : admissions en non-valeur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande présentée par le comptable public d'Hennebont,
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 28 août 2023
Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 11 septembre 2023,
Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

→ **DONNE SON ACCORD** sur l'admission en non-valeur des sommes évoquées ci-dessus.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ